

ISAPAYE

Évolutions V7 2024 CONNECT

Animé par
Angélique Palmisano et Priscilla Frion

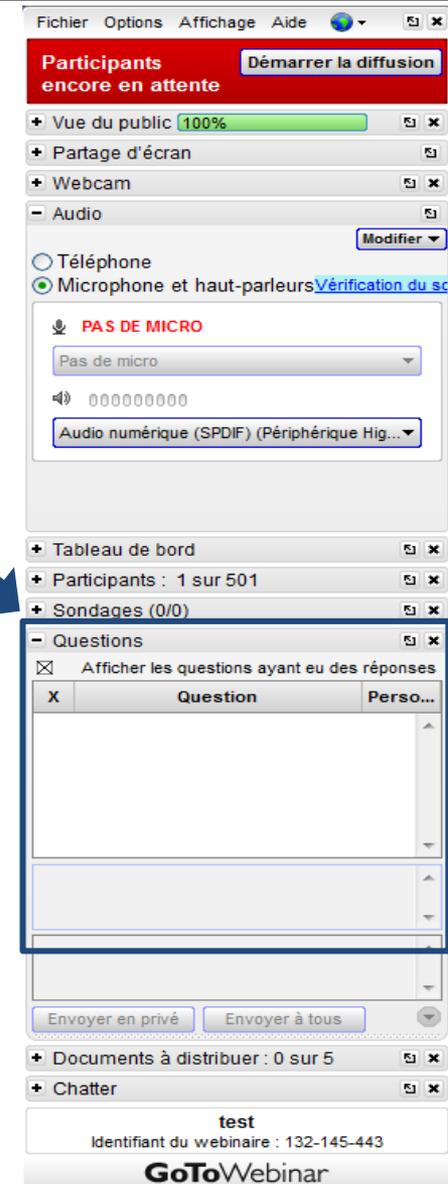
23/01/2024

Merci de patienter ...

Posez vos questions par message dans le volet « **Questions** »

Les réponses seront apportées selon les cas : en direct par le même moyen dans le volet « **Questions** » ou par l'animateur oralement selon le besoin.

Merci d'indiquer si vous entendez bien la présentation dans le volet « **Questions** ».



The screenshot shows the GoToWebinar control panel. At the top, there is a red bar with 'Participants encore en attente' and a 'Démarrer la diffusion' button. Below this are various settings: 'Vue du public' (100%), 'Partage d'écran', 'Webcam', and 'Audio'. The 'Audio' section is expanded, showing 'Téléphone' and 'Microphone et haut-parleurs' selected. Below the audio settings, there is a 'PAS DE MICRO' indicator and a volume level of 000000000. The 'Questions' panel is highlighted with a blue box and a blue arrow pointing from the text above. It contains a checkbox for 'Afficher les questions ayant eu des réponses' and a table with columns 'X', 'Question', and 'Perso...'. At the bottom of the interface, there are buttons for 'Envoyer en privé' and 'Envoyer à tous', and a status bar showing 'test' and 'Identifiant du webinaire : 132-145-443'.

Évolutions liées au cahier technique DSN



Évolutions liées au calcul de bulletin



Autres évolutions



**Évolutions liées au
cahier technique
DSN**

- ❖ Mise en place du bloc **S21.G00.58** - éléments de revenu calculés en net.
- ✓ Ce bloc est composé comme suit :
 - **S21.G00.58.001** - Date de début de période de rattachement
 - **S21.G00.58.002** - Date de fin de rattachement
 - **S21.G00.58.003** - Type d'éléments de revenu calculés en net :
 - **01** - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement
 - **01B** - Rappel Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement
 - **03** - Montant net social
 - **03B** - Rappel Montant net social
 - **04** à **08** sont des valeurs de réserves
 - **S21.G00.58.004** - Montant



- ❖ Contrôle du bloc **S21.G00.58** - éléments de revenu calculés en net.

Les informations véhiculées dans le **bloc 58** sont visibles:

- ✓ dans le nouvel onglet **Éléments de revenu calculés en net** dans le **calcul de bulletin**.

Exemple :

Eléments de revenu calculés en net			
Type d'élément de revenu calculé en net	Date de débi	Date de fin	Montant
01 - Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalement (y coi			94,50
01B - Rappel Heure(s) complémentaire(s) ou supplémentaire(s) exonérée(s) fiscalem	01/01/2024	31/01/2024	58,30
03 - Montant net social			1200,00
03B - Rappel Montant net social	01/01/2024	31/01/2024	42,36

❖ Sur l'édition **DSN Mensuelle – Résumé**

Dans le Résumé de la DSN mensuelle :

Rémunérations

001-Rémunération brute non plafonnée :	1 148,14 €	- Rattaché du 01/02/2024 au 29/02/2024
002-Salaire brut servant aux calculs des droits de l'Assurance c :	1 148,14 €	- Rattaché du 01/02/2024 au 29/02/2024
003-Salaire rétabli - reconstitué :	1 148,14 €	- Rattaché du 01/02/2024 au 29/02/2024
010-Salaire de base :	1 148,14 €	- Rattaché du 01/02/2024 au 29/02/2024

Activités (Rattachées du 01/02/2024 au 29/02/2024)

01-Travail rémunéré : 151,67 - 10-heure
01-Travail rémunéré : 29,00 - 40-jours calendaires de la période d'emploi pris en compte dans le calcul du plafond de Sécurité Sociale

Eléments de revenu calculés en net

01- : 94,50 €
01- : 58,30 € - Rattaché du 01/01/2024 au 31/01/2024
03- : 1 200,00 €
03- : 42,36 € - Rattaché du 01/01/2024 au 31/01/2024

Questions

Merci de patienter...



**Évolutions liées au
calcul de bulletin**

- ❖ **Nouveau calcul du MNS (Montant net social) :**
- ✓ Après installation de la mise à jour, **les parts salariales de prévoyance** seront automatiquement **déduites** du MNS.

- ✓ **Si la donnée est à "Non" ou "vide" alors les parts salariales sont déduites et les parts patronales sont exclues (donc non prises en compte) dans le calcul du MNS.**
- ✓ **Si la donnée est à "Oui" alors les parts salariales sont exclues (donc non prises en compte) et les parts patronales sont ajoutées dans le calcul du MNS.**

❖ **Nouveau calcul du MNS (Montant net social) :**

Au choix de l'employeur		
Données de choix MNS_xx01.STD	NON ou Vide	OUI
Part salariale	Déduite	Exclue (n'entre pas dans le calcul)
Part patronale	Exclue (n'entre pas dans le calcul)	Ajoutée

❖ Récapitulatif du calcul du MNS (Montant net social) :

Éléments	Ajouté ou Déduit ?	Compteur/Qualifiant
Ligne de Brut <i>Exemples : salaire de base, heures supplémentaires, prime, etc...</i>	Ajouté	Qualifiant : MNS_BRUT.STD
Ligne de Net imposable ou de Net à payer. <i>Exemples : Intéressement / participation non placés sur un plan d'épargne, contribution patronale aux chèques vacances, indemnités de rupture de toutes natures, prime de partage de la valeur, indemnités légales d'activité partielle, heures d'intempérie, etc...</i>	Ajouté	Qualifiant : MNS_BRUT_AUTRE.STD
Autres revenus pris en compte <i>Exemples : indemnités journalières de sécurité sociale subrogées par l'employeur</i>	Ajouté	Compteur : MNS_AUTREV.STD
Lignes de prévoyance facultatives <i>Exemple : Article 82</i>	Part patronale Ajoutée	PP : MNS_EX01.STD
Exonérations et allègements salariaux <i>Exemple : Réduction salariale sur heures supplémentaires</i>	le montant négatif est déduit	MNS_EX03.STD

❖ Récapitulatif du calcul du MNS (Montant net social) :

Les données **MNS_xx01.STD** permettent de choisir l'injection des parts salariales et patronales dans le MNS

Lignes de cotisation de Frais de santé	MNS_FS01.STD = "Non" ou "Vide"	Part Salariale Déduite	Part Patronale EXCLUE	PS : MNS_COTIS1.STD
	MNS_FS01.STD = "Oui"	Part Salariale EXCLUE	Part Patronale Ajoutée	PP : MNS_EXO2A.STD
Lignes de cotisation de Prévoyance	MNS_PREV01.STD = "Non" ou "Vide"	Part Salariale Déduite	Part Salariale EXCLUE	PS : MNS_COTIS1.STD
	MNS_PREV01.STD = "Oui"	Part Salariale EXCLUE	Part Patronale Ajoutée	PP : MNS_EXO2B.STD
Lignes de cotisation de Retraite supplémentaire	MNS_RS01.STD = "Non" ou "Vide"	Part Salariale Déduite	Part Salariale EXCLUE	PS : MNS_COTIS1.STD
	MNS_RS01.STD = "Oui"	Part Salariale EXCLUE	Part Patronale Ajoutée	PP : MNS_EXO2C.STD

Questions

Merci de patienter...

❖ Contrat de professionnalisation : barème légal

Comment appliquer le barème légal d'un contrat de professionnalisation ?



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Salariés/Modification**

ÉTAPE 2 : Aller sur l'onglet **Règles sociales**

ÉTAPE 3 : Dans la zone "Valeurs appliquées" sélectionner **Autre tarif horaire en %** puis selon le barème "**CONTRAT_PRO.STD**"

Valeurs appliquées

Tarif horaire	Autre tarif horaire en %		Montant	11,65	€
Autre tarif horaire	SMIC				
Pourcentage appliqué	<input type="radio"/>		%		
	<input checked="" type="radio"/>	selon le barème		CONTRAT_PRO.ST	
Nombre d'heures fixe	151,67				

❖ Contrat de professionnalisation : barème majoré

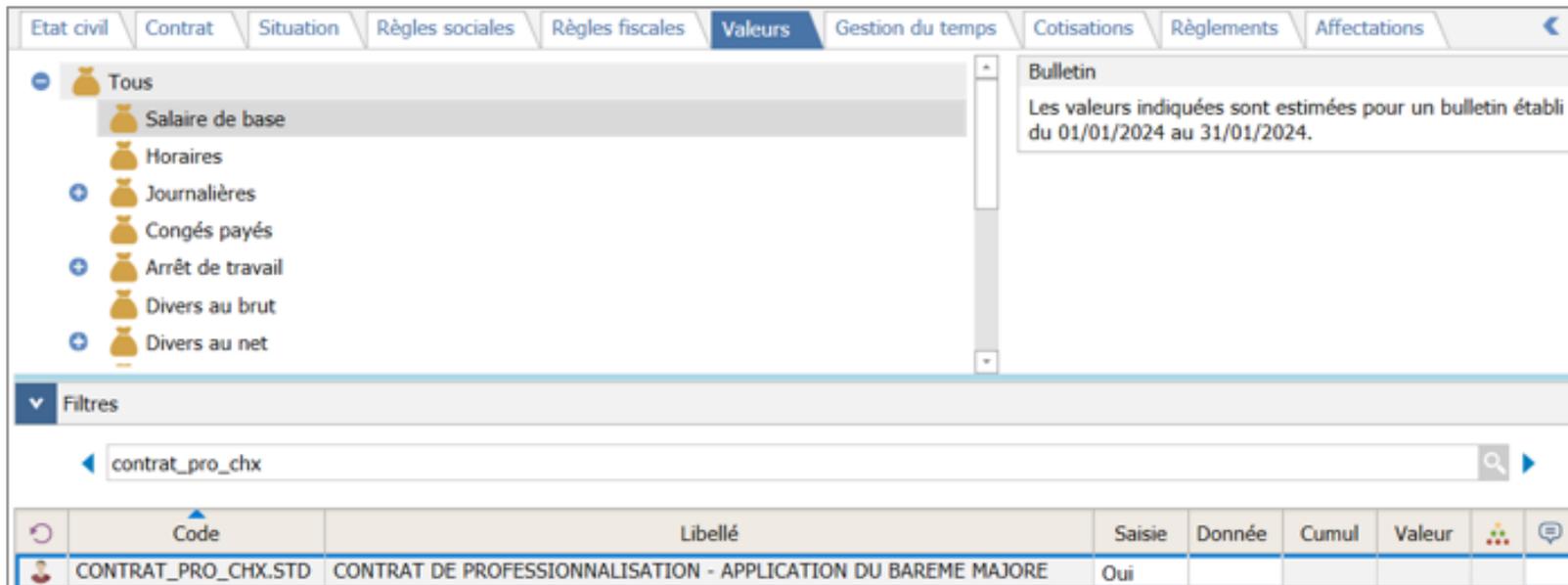
Comment appliquer le barème majoré ?



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Informations/Salarié**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet **Valeurs**, aller dans le thème **Salaires de base**

ÉTAPE 3 : Saisir "Oui" sur la donnée **CONTRAT_PRO_CHX.STD**



The screenshot shows a software interface with several tabs: Etat civil, Contrat, Situation, Règles sociales, Règles fiscales, Valeurs (selected), Gestion du temps, Cotisations, Règlements, and Affectations. The 'Valeurs' tab is active, displaying a tree view on the left with categories like 'Tous', 'Salaire de base', 'Horaires', 'Journalières', 'Congés payés', 'Arrêt de travail', 'Divers au brut', and 'Divers au net'. A search filter 'contrat_pro_chx' is applied. A table at the bottom shows the following data:

	Code	Libellé	Saisie	Donnée	Cumul	Valeur		
	CONTRAT_PRO_CHX.STD	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION - APPLICATION DU BAREME MAJORE	Oui					

A 'Bulletin' message is visible in the top right corner: "Les valeurs indiquées sont estimées pour un bulletin établi du 01/01/2024 au 31/01/2024."

❖ Contrat de professionnalisation : contrat CDI

Si le salarié est en contrat de professionnalisation en CDI, il est nécessaire de renseigner le nombre de mois de professionnalisation sur la donnée **CONTRAT_PRO_CDI.STD** :



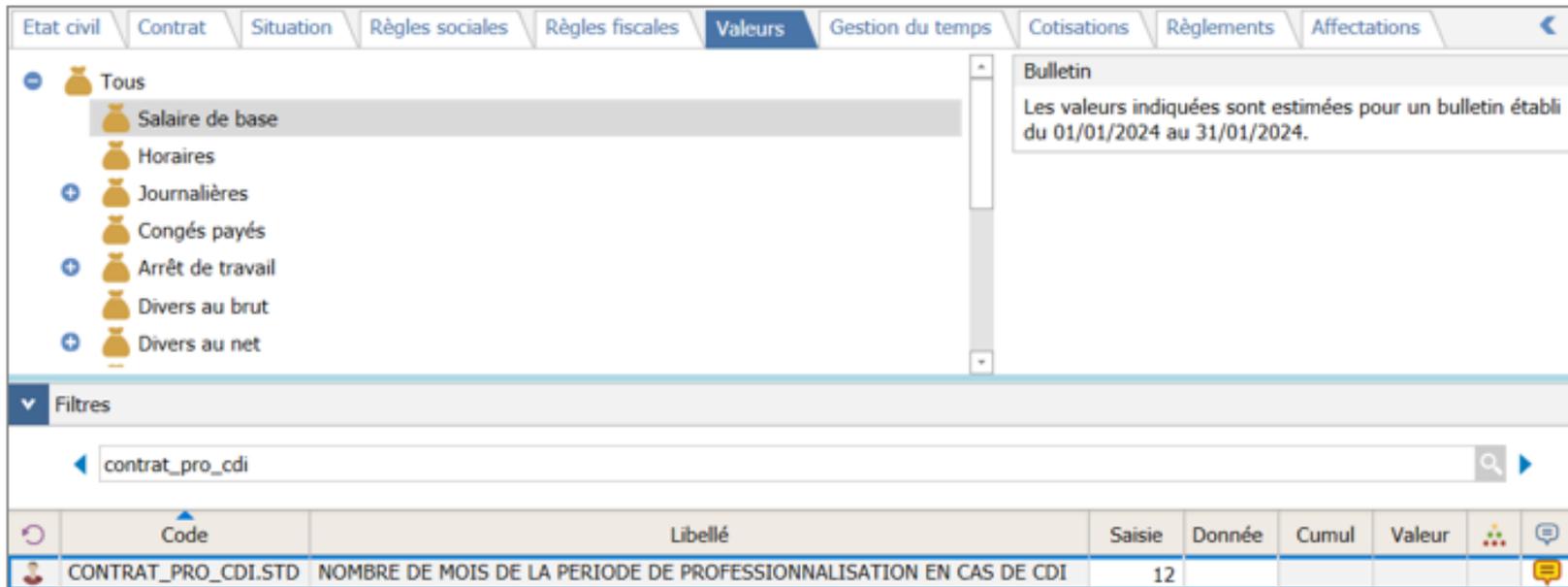
ÉTAPE 4 : Aller en **Salaires/Informations/Salarié**

ÉTAPE 5 : Sur l'onglet **Valeurs**, aller dans le thème **Salaire de base**

ÉTAPE 6 : Rechercher la donnée **CONTRAT_PRO_CDI.STD**

ÉTAPE 7 : Saisir le nombre de mois de professionnalisation

Exemple :



The screenshot shows a software interface with several tabs: 'Etat civil', 'Contrat', 'Situation', 'Règles sociales', 'Règles fiscales', 'Valeurs', 'Gestion du temps', 'Cotisations', 'Règlements', and 'Affectations'. The 'Valeurs' tab is active. On the left, there is a tree view with categories like 'Tous', 'Salaire de base', 'Horaires', 'Journalières', 'Congés payés', 'Arrêt de travail', 'Divers au brut', and 'Divers au net'. A search bar below the tree contains the text 'contrat_pro_cdi'. On the right, a 'Bulletin' window is open, displaying the text: 'Les valeurs indiquées sont estimées pour un bulletin établi du 01/01/2024 au 31/01/2024.' At the bottom, a table displays the following data:

Code	Libellé	Saisie	Donnée	Cumul	Valeur
CONTRAT_PRO_CDI.STD	NOMBRE DE MOIS DE LA PERIODE DE PROFESSIONNALISATION EN CAS DE CDI	12			

Questions

Merci de patienter...

- ❖ **Nouvelle fiche de paramétrage DSN pour IRP AUTO**
- ✓ Les cotisations de prévoyance, CESA pour les non-cadres, cadres et agents de maîtrise sont à déclarer en code 11 et 13
- ✓ **Le paramétrage a été modifié pour répondre aux nouvelles fiches de l'IRP AUTO.**

Aucune manipulation.

❖ La cotisation Caisse CP dans le transport :

Ajouter le profil à l'entreprise



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Entreprise/Modifier**

ÉTAPE 2 : Aller sur l'onglet **Organismes**

ÉTAPE 3 : Sur l'organisme de Caisse CP ajouter le profil **CAISSE_CP_TRANSPORT.STD**

Ajouter le taux au collectif



ÉTAPE 1 : Aller en **Salaires/Informations/Collectif**

ÉTAPE 2 : Sur l'onglet Taux collectif, aller dans le thème **Caisses de congés payés**

ÉTAPE 3 : Saisir "20" sur la donnée **CAISSE_CP_TRANSPORT.STD**

Questions

Merci de patienter...



Autres évolutions

- ❖ **Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) :**
 - La cotisation allocation familiale à taux réduit :

	Seuil limite d'exonération	Taux de cotisations AF à appliquer
Rémunération annuelle inférieure à	<u>La valeur la plus élevée entre :</u> - 3.5 SMIC valeur au 31/12/2023 OU - 2 SMIC valeur de la période courante	3.45%
Rémunération annuelle supérieure à		5.25%
Salarié non concerné		5.25%

- Un nouvel état de contrôle **AF_ANNUEL_2024.STD**

❖ Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) :

- La cotisation maladie à taux réduit :

	Seuil limite d'exonération	Taux de cotisations AF à appliquer
Rémunération annuelle inférieure à	<u>La valeur la plus élevée entre :</u> - 2.5 SMIC valeur au 31/12/2023 OU - 2 SMIC valeur de la période courante	7%
Rémunération annuelle supérieure à		6%
Salarié non concerné		13%

- Un nouvel état de contrôle **MAL_ANNUEL_2024.STD**

Questions

Merci de patienter...

A stylized illustration of a computer monitor with a black frame and a silver stand. The screen is white and displays the text "Merci de votre attention" in a large, bold, black font. A small green power button icon is visible in the bottom right corner of the monitor's bezel.

**Merci de votre
attention**

La vidéo de cette session sera disponible d'ici quelques jours sur votre espace client, dans la rubrique Trucs et astuces.